



Daniel Buren et Patrick Bouchain, Les Amateurs, Quai des Antilles, Nantes, création permanente, Estuaire 2007 © Bernard Renouf/LVM

13<sup>e</sup>

JOURNÉES NATIONALES  
DE FORMATION DES PROFESSIONNELS  
DES **SESSAD** | **NANTES**

12.13.14  
NOV 2018

# AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS

Quelles contributions  
aux réponses territoriales  
dans une logique de parcours ?



# AU CŒUR DES TRANSFORMATIONS

---

Loi de modernisation de notre système de santé, réponse accompagnée pour tous, SERAFIN-PH, évolution quinquennale de l'offre médico-sociale, fonctionnement en dispositif, Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), Plateformes territoriales d'appui... Les transformations organisationnelles à l'œuvre dans le secteur du handicap interrogent tous les acteurs, dont les SESSAD, sur leur apport spécifique dans le maillage des ressources territoriales, existant et à venir.

Créés avec un objectif commun - accompagner les enfants, adolescents et jeunes adultes dans leurs différents lieux de vie afin de permettre leur maintien en milieu "ordinaire" - les SESSAD proposent aujourd'hui une multiplicité de pratiques d'accompagnement et d'organisations, pensées et réajustées en lien avec les besoins et attentes spécifiques des enfants, adolescents et jeunes adultes et de leurs parents d'une part ; avec les ressources et manques des territoires d'autre part.

Mobiles sur le territoire et résolument inscrits dans une démarche inclusive et partenariale, les SESSAD rassemblent de nombreux atouts pour contribuer pleinement à la réorganisation territoriale des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales attendue par les réformes en cours. Les SESSAD ont ainsi vocation à participer à la mise en place de réponses innovantes, souples et modulaires, à des plates-formes de services ou encore à des lieux ressources.

De plus, au-delà des réponses apportées aux besoins des seuls enfants, adolescents, jeunes adultes accompagnés de leur "file active", les SESSAD sont amenés à développer une fonction "d'appui-ressources" auprès des autres acteurs du territoire et œuvrent ainsi au décroisement des institutions et à la cohérence des parcours, dans la perspective du "zéro enfant sans solution". L'évolution de ce positionnement interroge inévitablement les postures managériales et professionnelles des SESSAD.

Au moment où chaque secteur d'intervention, sanitaire, social et médico-social, se réinvente et organise de nouvelles structurations territoriales, il est important de repérer le sens commun de ces transformations pour que les SESSAD poursuivent la cohérence de leurs actions.

Ce sont à toutes ces questions qui ont trait à l'évolution de l'organisation des SESSAD et de leur place sur le territoire que seront consacrées ces 13<sup>e</sup> journées nationales.

# PROGRAMME

LUNDI  
12 NOV

12:00 — Accueil des participants et émargement

14:00 — **Séance d'ouverture des journées nationales**

**Jean-Jacques COIPLÉ**, Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Pays de la Loire • **Françoise JAN**, Présidente du CREAI, Pays de la Loire

14:30 — **CONFÉRENCE PLÉNIÈRE : "Sens et cohérence des transformations en cours"**

**Carole PEINTRE**, Déléguée Fédérale de l'ANCREAI • **Pascal THÉBAULT**, Directeur du CREAI Bretagne

16:00 — **CONFÉRENCE PLÉNIÈRE : "Déficiences intellectuelles : les enseignements de l'expertise collective INSERM"**

**Pr. Vincent DES PORTES**, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Chef du service de neuropédiatrie, Hôpital Femme Mère Enfant, Hospices Civils de Lyon ; Animateur de la filière nationale de santé DéfiScience

17:30 — **Cocktail de bienvenue**

MARDI  
13 NOV

08:00 — Accueil des participants et émargement

09:00 — **CONFÉRENCE PLÉNIÈRE : "Intervention sociale et numérique "**

**Vincent MEYER**, Professeur des Universités, Enseignant au département des sciences de la communication à la faculté des lettres, arts et sciences humaines, Université Nice Sophia Antipolis, Université Côte d'Azur

10:30 — **Atelier au choix** (parmi les 11 propositions)

12:30 — Déjeuner

14:30 — **Atelier au choix** (parmi les 11 propositions)

16:30 — **TABLE-RONDE : "Les parents au cœur des transformations : intégration des évolutions en cours et attentes vis-à-vis des SESSAD"**

**Aurélié BARRE**, mère d'un jeune suivi par le SESSAD Nord, ADAPEI 44, Présidente du CVS • **Christelle VAILLANT**, mère d'un jeune suivi par le SESSAD Jean Duret, Fondation OVE • **Marie-Pierre SAUVÉE**, mère d'un jeune suivi par le SESSAD Perharidy, Fondation Ildys • **Dorlène LATRY**, mère d'un jeune suivi par le SESSAD Alizés, ADAPEI Nouelles - Côte d'Armor • **Marie-Laure GESLOT-GRUAU**, mère d'un jeune adulte, membre du CA de l'Association GEIST 53

18:00 — Fin des travaux de la journée

MERCREDI  
14 NOV

08:00 — Accueil des participants et émargement

09:00 — **CONFÉRENCE PLÉNIÈRE ET DÉBAT : "L'intervention précoce en SESSAD"**

**Marie-Agnès JEUNE**, Pédiatre au SESSAD Val d'Or - Nord 92, Les Papillons Blancs de Saint-Cloud et de sa région • **Frédéric HEBRARD** Directeur du SESSAD Aquarel, UNAPEI 60

10:15 — **CONFÉRENCE PLÉNIÈRE : Remontées d'expériences sur les pratiques favorisant la fluidité des parcours (rapport 2017 ANCREAI)**

**Carole PEINTRE**, Déléguée Fédérale de l'ANCREAI

10:45 — **TABLE-RONDE : Contributions attendues des SESSAD dans le contexte de transformation de l'offre**

**Céline POULET**, Secrétaire générale du Comité Interministériel du Handicap • **Véronique AULNETTE**, Chef du service Evaluation, MDPH 35 • **Maxime BOIDIN**, Directeur "Enfance et Familles", Conseil Départemental 44 • **Gilles FARDIN**, Inspecteur ASH de la Vendée • **Élodie PERIBOIS**, Responsable du Département "Parcours des Personnes en situation de handicap", ARS des Pays de la Loire • **Bruno BIENAIME**, directeur du secteur enfance, Association Le Bois L' Abbessé (52)

12:15 — **Séance de Clôture :**

**Jacques NODIN**, Président de la Fédération ANCREAI

12:30 — Fin des journées

**EN FIL ROUGE : Hélène POUILLE**, facilitatrice visuelle

## LES ATELIERS

**Atelier N°1 : ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP CONFIS À L'ASE :  
quelles complémentarités dans leur accompagnement ?**

*Salle G-H*

**Atelier N°2 : SERAFIN-PH : au-delà de l'outil tarifaire, quelles applications  
opérationnelles (PAG, Projet établissement, CPOM, etc.) ?**

*Grande Halle Déjeuner*

**Atelier N°3 : QUELLE FONCTION "D'APPUI-RESSOURCE"  
LE SESSAD PEUT-IL PROPOSER AUX ACTEURS DE SON TERRITOIRE ?**

*Salle 200*

**Atelier N°4 : LES NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATIONS TERRITORIALES :  
PCPE, plateformes, dispositifs, etc...**

*Salle 300*

**Atelier N°5 : ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT DES ORGANISATIONS  
ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : une question d'équipe ?**

*Salle 150*

**Atelier N°6 : COMMENT SOUTENIR LE VIRAGE INCLUSIF  
SUR LE PLAN DE LA SCOLARISATION ?**

*Grand Auditorium*

**Atelier N°7 : VIE CULTURELLE ET LOISIRS :  
quel(s) accompagnement(s) au-delà de la scolarisation ?**

*Salle Club Atlantique*

**Atelier N°8 : ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE**

*Foyer 2000*

**Atelier N°9 : FAIRE FACE À LA RARÉFACTION DES MÉDECINS  
DANS LES ÉQUIPES SESSAD**

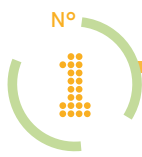
*Salle B+C*

**Atelier N°10 : NUMÉRIQUE ET OUTILS DE COMPENSATION  
(apprentissage, repères spatio-temporels, etc.)**

*Salle K+L*

**Atelier N°11 : LES IMPACTS DU NUMÉRIQUE SUR LES PRATIQUES  
PROFESSIONNELLES ET LES RELATIONS AVEC LES PARENTS**

*Salle I*



## ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP CONFIÉS À L'ASE : quelles complémentarités dans leur accompagnement ?

**Salle G-H**

Les enfants en situation de handicap relevant d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (qu'ils soient accompagnés en milieu ouvert, en MECS, ou par une famille d'accueil) sont au cœur du changement de paradigme à l'œuvre dans les politiques sociales et médico-sociales, en termes d'évaluation et de modalités d'accompagnement.

En effet, les différents projets d'accompagnement (projet pour l'enfant, projet individualisé d'accompagnement, projet personnalisé de scolarisation, plan personnalisé de compensation du handicap, etc.), la multiplicité des intervenants, les cloisonnements institutionnels, ou encore l'empilement des dispositifs, sont autant de facteurs de risque de rupture du (ou des) parcours d'accompagnement, notamment lors du passage à la majorité.

Dans ce contexte, l'enjeu pour l'ensemble des acteurs (ESSMS, ASE et structures habilitées, pédopsychiatrie, voire PJJ) est non seulement de coordonner leurs interventions afin d'éviter les ruptures de parcours, mais aussi, dès l'amont, d'évaluer ensemble les besoins et de définir les moyens d'accompagnement à mettre en place conjointement, sur la base d'une approche multidimensionnelle de la santé (au sens de l'OMS : un état de bien-être physique, mental et social) et dans une logique de responsabilité partagée.

Pour les SESSAD, cela suppose d'une part de mieux appréhender les enjeux spécifiques au secteur de la protection de l'enfance (la place des parents par exemple) et, d'autre part, de réfléchir au rôle qu'ils peuvent jouer auprès des différents acteurs : enfants/adolescents, parents, professionnels de l'ASE, familles d'accueil, établissements et services habilités...

A travers la présentation du rapport du Défenseur des droits "Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles" présenté par Nicolas Blanc, chargé de mission auprès du Défenseur des droits, et l'exposé de situations rencontrées par différents SESSAD, cet atelier permettra d'échanger sur les coopérations à l'œuvre dans les territoires entre opérateurs de la protection de l'enfance et du secteur du handicap.

**Témoins :** **Nicolas BLANC**, Chargé de mission auprès du Défenseur des Droits (75), **Cindy ROUVRAIS**, Chef de Service du SESSAD ITEP Henri Wallon (85) et **Lilian LAZARE**, Chef de Service de l'Équipe Mobile Ressource (85), ALEFPA **Julien JOUFLINEAU**, Chef de Service, SESSAD GEIST(53), Association GEIST 53.  
**Animateur :** **Éric MORINIERE**, Directeur, SESSAD (49), La Résidence Sociale.



## SERAFIN-PH : au-delà de l'outil tarifaire, quelles applications opérationnelles (PAG, Projet établissement, CPOM, etc.) ?

**Grande Halle Déjeuner**

Depuis 2015, les pouvoirs publics animent une réflexion, nationale et participative, visant à réformer les modes de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap. Le projet de réforme SERAFIN-PH<sup>1</sup> vise ainsi d'ici 2020 à mettre en place une tarification fondée sur les besoins effectifs des personnes accompagnées et les prestations mises en œuvre (directement ou indirectement) pour y répondre. Le changement attendu dans la méthode d'allocation des ressources a également pour ambition de favoriser la mise en place de formes d'organisation plus souples, favorisant des réponses modulaires (co-accompagnements), des parcours individualisés et des prestations plus inclusives.

Avant même de pouvoir anticiper le choix du modèle tarifaire et ses conséquences financières sur les structures médico-sociales, deux nomenclatures ont été arrêtées dès 2016 pour décrire les besoins des personnes qu'elles accompagnent et les prestations qu'elles leur délivrent. Ces nomenclatures ne constituent pas à ce stade des référentiels tarifaires mais sont en revanche opérationnelles dans leur visée descriptive. Si ces nomenclatures n'ont pas de valeur réglementaire,

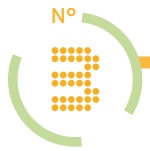
elles sont pour autant citées dans des textes officiels (ex : instruction 21/03/2017 sur les CPOM, appels à projets d'ARS, etc.). En effet, en proposant un langage commun, ces nomenclatures peuvent être utilisées dans la conduite des évaluations des besoins et la mise en place de réponses individuelles et collectives, territorialisées.

Cet atelier propose de mieux s'approprier la réflexion nationale en cours et de mieux comprendre les logiques à l'œuvre dans la structuration des nomenclatures "besoins" et "prestations", au travers d'exemples concrets de leur application opérationnelle (projet individuel, Projet d'Accompagnement Global, projet d'établissement, élaboration du CPOM, rapport d'activité, etc.).

**Témoins :** **Isabelle GERARDIN**, Conseillère technique, CREA Bourgogne Franche-Comté **Magali COLLANGE**, Psychologue, SESSAD Dolines (48), Le Clos du Nid.  
**Animatrice :** **Florence LE JOLLY**, Responsable de site, SESSAD Jean Duret (44), Fondation OVE.

<sup>1</sup> Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.





## QUELLE FONCTION "D'APPUI-RESSOURCE" LE SESSAD PEUT-IL PROPOSER AUX ACTEURS DE SON TERRITOIRE ?

**Salle 200**

La fonction "d'appui-ressource" a été introduite dans la nomenclature des "Prestations" de la réforme de la tarification Serafin-PH et elle a été également reprise dans la circulaire du 2 mai 2017 qui définit la stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021).

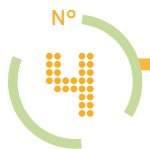
Cette fonction, déjà mise en œuvre par certains SESSAD mais que peuvent désormais remplir et valoriser financièrement toutes les structures médico-sociales, vise à faire profiter de leur expertise d'autres acteurs que les seules personnes accompagnées de leur file active. Plutôt que de multiplier des dispositifs dédiés à des expertises singulières, il s'agit d'utiliser et de fédérer, au plus près des besoins du local, des connaissances et savoir-faire liés à un mode d'intervention, un métier, un outil ou une méthode (notamment en termes de communication), ou encore à un public particulier.

Ainsi, potentiellement, toute structure médico-sociale peut sensibiliser, informer, former, délivrer des conseils aux acteurs de la Cité pour favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun (école, lieux de culture, de loisirs, etc.). Des structures spécialisées sur des publics ciblés (TSA, DYS, épilepsie, déficience intellectuelle, handicap sensoriel, etc.) sont également en mesure d'apporter un appui à d'autres établissements et services médico-sociaux "généralistes" ou insuffisamment "outillés" pour répondre à certains besoins (en lien notamment à des troubles associés). De

même, l'appui aux intervenants à domicile (SAAD, SSIAD, etc.) peut être utile pour étayer l'expertise de ces derniers dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et favoriser ainsi les projets inclusifs. Des équipes pluridisciplinaires d'ESMS peuvent aussi apporter une compétence et une contribution précieuse à des évaluations individuelles par exemple en participant à des commissions mises en place par la MDPH. Enfin, les ESMS sont invités à exercer une fonction d'appui-ressource auprès d'aidants familiaux pour contribuer à leur soutien ou encore valoriser leur expertise par le biais d'informations et de formations.

Cet atelier propose de mieux identifier les formes potentielles que recouvre cette fonction d'appui-ressource au sein des SESSAD, au travers d'exemples concrets développés par certains services.

**Témoins :** **Camille POTTIER**, Neuropsychologue, et **Christelle GOSSELIN**, Éducatrice spécialisée, SESSAD Autisme, Brest (29), CHRU de Brest • **Jérôme BOUILLET** Directeur Adjoint, SAFEP-SAAAS (68), Fondation le Phare • **Marc DAUGUET**, Enseignant Spécialisé et coordonnateur pédagogique, SESSAD Jean Duret (44), Fondation OVE et **Isabelle COUGOULIC**, Formatrice ASH. **Animatrice :** **Marie-Laure RADIOYES**, Cadre socio-éducatif, SESSAD TED "Mille Sabords" (35), Centre hospitalier Guillaume Régnier.



## LES NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATIONS TERRITORIALES : PCPE, plateformes, dispositifs, etc.

**Salle 300**

L'accompagnement des personnes en situation de handicap se décline aujourd'hui autour de la notion de parcours. Cette approche induit une personnalisation des réponses au regard de l'évaluation des besoins et attentes des personnes en situation de handicap et des familles.

La mise en œuvre de la démarche "Réponse Accompagnée Pour Tous" traduit l'engagement des pouvoirs publics à proposer des solutions adaptées à chaque personne et évolutives tout au long de son parcours de vie.

Parallèlement, l'évolution législative et règlementaire des secteurs sanitaire, social et médico-social introduit de la souplesse dans les cadres administratifs, permettant de construire des modalités d'accueil et d'accompagnement plus adaptées, modulables et favorisant les expérimentations. C'est ainsi que de nouvelles formes de coopérations territoriales se font jour telles que les dispositifs intégrés, les PCPE, les plateformes de services... Ces nouvelles organisations sont en cours de construction, en cours d'expérimentation ou en phase de développement.

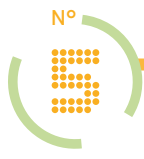
Elles ont toutes pour point commun de renforcer et surtout formaliser le travail de coopération entre les acteurs d'un territoire au bénéfice des parcours. Ce travail de coopération,

recherché prioritairement avec les acteurs du droit commun (comme les professionnels libéraux, l'école, les organismes de formation, etc.), implique de poser le cadre des interventions partagées en se dotant de références communes et d'outils pour permettre des évaluations croisées et accompagner le suivi des parcours.

Le travail de coopération, s'il s'impose aujourd'hui comme la norme, soulève pour autant de nombreuses questions et nécessite des réflexions collectives pour déterminer : qui pilote ? Qui coordonne ? Quand passer le relais ? Quelle place pour les familles ? Quels outils partagés ?

L'atelier permettra le partage d'expériences et d'enseignements autour de la mise en œuvre de ces nouvelles formes de coopération territoriales et l'analyse des effets produits pour les personnes accompagnées.

**Témoins :** **David SENECAI**, Directeur, Pôle de coordination et d'accompagnement (22), Plateforme Handicap 22 • **Valérie BAUDREZ**, Coordinatrice PCPE et **Bruno LEZEAU**, Directeur Adjoint et Responsable du PCPE (85), AREAMS • **Agnès FILHOL**, Directrice adjointe DITEP 77 Avignon (84), Association l'olivier. **Animateur :** **Julien GAGNEUX**, Directeur ITEP/SESSAD (44), Association Jeunesse et Avenir.



## ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT DES ORGANISATIONS ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : une question d'équipe ?

**Salle 150**

Comme indiqué dans l'argumentaire des journées, les transformations à l'œuvre dans le secteur du handicap interrogent l'apport spécifique des SESSAD dans le maillage des ressources territoriales : participation à la mise en place de réponses innovantes et/ou à des plateformes de ressources, fonction d'appui-ressources... ?

Ces évolutions dans le fonctionnement des structures reposent sur la nécessaire impulsion du changement par les cadres de direction. Elle interroge également les professionnels sur leurs missions et leur possibilité de prendre des initiatives, notamment dans le déploiement des coordinations et partenariats avec les autres acteurs du parcours.

Et si ces changements étaient une opportunité, un facteur favorisant la dynamique d'équipe, de participation de chacun à un projet toujours plus au service de la réponse aux besoins et attentes des enfants accompagnés ?

Sous le terme générique d'accompagnement au changement, il s'agit pour les équipes des SESSAD de mettre en œuvre une évolution du projet de service, des prestations délivrées

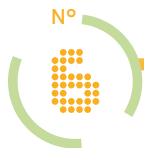
pour inscrire leurs actions dans une palette de réponses diverses et complémentaires afin de répondre aux besoins identifiés sur les territoires.

Ces évolutions nécessitent un changement des pratiques professionnelles de toute l'équipe, de la Direction générale aux professionnels de terrain, en passant par les cadres intermédiaires, pour permettre une appropriation des réformes en cours et de leur traduction concrète dans le quotidien.

A partir de retours d'expériences, les participants seront invités à échanger sur les facteurs de réussite et les freins à la conduite du changement dans les SESSAD.

**Témoins :** Jean-François FILY, Directeur, 2SAI (45), ADPEP 45  
● Étienne LEFEVRE, Directeur Pôle DYS Les Lavandes, APAJH (04).

**Animateur :** Christophe RABILLER, Directeur du pôle médico-social jeunes (85), AREAMS.



## COMMENT SOUTENIR LE VIRAGE INCLUSIF SUR LE PLAN DE LA SCOLARISATION ?

**Grand Auditorium**

La mission d'accompagnement et de soutien à la scolarisation exercée par les SESSAD prend des formes de plus en plus diverses. L'application de la loi de 2005-102 promouvant l'inclusion scolaire a permis le développement d'initiatives renforçant la dynamique des acteurs : Education Nationale, services médico-sociaux, mairies, etc.

Ainsi, la palette des réponses existantes associe déjà classes "ordinaires", classes spécialisées, dispositifs portés par le secteur médico-social et concernent tous les niveaux scolaires (maternelle, élémentaire, secondaire, supérieur). Mais une inclusion scolaire réussie (adaptée tout au long du parcours scolaire de l'élève) nécessite à la fois une souplesse du cadre, des interactions entre des professionnels de culture différente et des réaménagements des manières de travailler. Aussi, les projets d'inclusion scolaire dépendent souvent fortement de constructions négociées entre les acteurs locaux en fonction des besoins des enfants et adolescents, des ressources disponibles, des volontés et engagements respectifs.

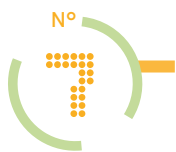
À l'heure du virage inclusif, les SESSAD ont un rôle à jouer pour contribuer au développement de parcours de scolarisation personnalisés, quels que soient les besoins éducatifs, les attentes parentales et le contexte partenarial.

L'objet de l'atelier est de pouvoir identifier, à la lumière de retours d'expériences, les clés de la réussite et ce qui fait défaut dans la palette des projets existants. Il s'agit ainsi de repérer des points d'appui et les caractéristiques de projets ayant fait la preuve de leur efficacité.

La présentation de trois dispositifs d'inclusion scolaire "atypiques" illustrera le thème de l'atelier.

**Témoins :** Richard Malfant, Coordinateur dispositif ULIS (35) et Nathalie Abraham, psychologue, SAAAS du Centre Angèle Vannier, PEP 22/35 ● Carole Mauny, Coordinatrice pédagogique, Dispositif d'inclusion scolaire et de prévention (44), Association Jeunesse et Avenir ● Christelle Barbereau, Chef de Service, Dispositif d'Accueil Temporaire et d'Évaluation SESSAD (85), ADAPEI ARIA 85.

**Animatrice :** Nancy Mottes, Directrice, SESSAD NORD (44), ADAPEI 44.



## VIE CULTURELLE ET LOISIRS : quel(s) accompagnement(s) au-delà de la scolarisation ?

**Salle Club Atlantique**

Les activités culturelles et de loisir sont des vecteurs importants permettant aux enfants, adolescents et jeunes majeurs de développer des compétences sociales, indispensables et mobilisables dans le cadre de la vie quotidienne, de l'inclusion scolaire ou professionnelle, mais aussi pour exercer leur citoyenneté.

Ce sont des supports de médiation qui permettent de travailler sur des apprentissages en dehors d'un cadre scolaire classique. Ils développent et valorisent des savoirs-être et savoir-faire et favorisent l'émergence de créativité. En donnant lieu à des réalisations concrètes, ces activités permettent de prendre confiance en soi.

C'est aussi une ouverture sur la Cité, en particulier quand ces activités se déroulent dans les équipements municipaux et/ou les productions artistiques sont valorisées dans l'espace public. En miroir, elles contribuent aussi à changer le regard sur le handicap des habitants.

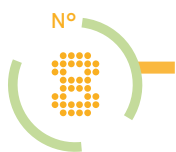
Pour les professionnels de SESSAD, qui ont vocation à accompagner les enfants dans les différents lieux de socialisation, les activités culturelles et de loisirs sont

autant de projets à conduire avec une diversité d'acteurs inégalement préparée à ce type de partenariat, nécessitant un travail d'anticipation et de découverte mutuelle. Le travail de sensibilisation au handicap auprès d'acteurs de droit commun trouve là toute sa place.

De la médiation pour permettre l'accès aux loisirs à la conduite de projet pour un ou plusieurs enfants en synergie avec d'autres acteurs (musée, centre culturel, de loisirs, associations, etc.), cet atelier aura pour objectif d'échanger sur la diversité des projets mis en œuvre pour favoriser le plein épanouissement des enfants accompagnés dans leur environnement.

**Témoins : Soléna JAFFRE**, Éducatrice Coordinatrice, SESSAD du Gîte (56), Association du Gîte, et **Guylaine LE MEUT**, Médiatrice Culturelle, Centre Culturel Athena (56) ● **Nathalie CALVEZ**, Professeur de Sport, SESSAD "Mille Sabords" (35), Centre hospitalier Guillaume Rognier.

**Animateur : Yves LECOMPTE**, Directeur, SAAAS du Centre Angèle Vannier, PEP 35.



## ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

**Foyer 2000**

Le parcours d'insertion professionnelle vise à acquérir des compétences ou valoriser celles déjà présentes, et autant que faire se peut, à accéder à une qualification (permettant ainsi d'améliorer l'employabilité des jeunes adultes en situation de handicap dans un contexte socio-économique tendu).

Mais le parcours qui mène à une insertion professionnelle réussie suppose de nombreuses étapes intermédiaires : définition du projet professionnel, stages, évaluation, formations, recherche de financement, etc. Rarement linéaire, il est fait d'essais-erreurs qui contribuent à sa construction. De plus, une insertion professionnelle réussie pour des personnes en situation de handicap ne correspond pas forcément à un CDI à temps plein, comme le modèle normatif prégnant dans la société actuelle tend à le faire croire. Elle peut prendre différentes formes selon les besoins et les aspirations des bénéficiaires (CDI temps plein ou temps partiel, CDD, etc.) et aux différentes étapes du parcours de vie.

Accompagner les adolescents et jeunes adultes dans leur projet d'insertion professionnelle nécessite également un travail sur une diversité de compétences : s'orienter, se déplacer, travailler la présentation de soi (hygiène, attitudes, etc.), se loger, réaliser des démarches administratives, etc. Dans ce cadre, le SESSAD doit nécessairement articuler son action avec des structures de droit commun (mission locale, centres de formation pour apprentis, CCAS, bailleurs sociaux, Habitat jeunes, réseau des acteurs de la formation

et de l'insertion, etc.) et l'insertion professionnelle s'inscrit souvent dans la durée.

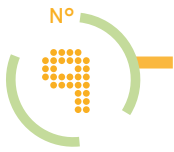
Des SESSAD "pro" 16-25 ans ont déjà pu se développer ces dernières années lorsque les ARS ont validé ces projets expérimentaux. En effet, la "borne" de 25 ans facilite les passages de relais avec les dispositifs jeunes et limite les risques de ruptures d'accompagnement, qui peuvent provoquer un arrêt du projet professionnel. Demain, avec la réforme des autorisations et la barrière des âges levée, l'inscription dans la loi "travail" de l'emploi accompagné, ces projets vont pouvoir se multiplier.

Des associations ont imaginé des dispositifs combinant les différentes dimensions à mettre au travail (savoirs, savoir-faire, savoir-être) avec l'adolescent ou le jeune adulte, prenant appui sur différents services de l'organisme gestionnaire ou sur d'autres ressources du territoire. Si l'inscription dans la durée du projet d'insertion professionnelle est un facteur de réussite décisif, il est pour autant nécessaire de savoir passer le relais, aux bons acteurs et au moment opportun.

**Témoins : Nadia GASSINE**, Conseillère en insertion professionnelle, Service Grafic (35), LADAPT 35 ● **Léticia PILLOT**, coordonnatrice de service du Pôle Départemental d'Insertion Professionnelle (71) et **Coralie BONNEROT**, coordonnatrice de service, SESSAD de Louhans PEP 71 ● **Karine SIRET**, Éducatrice Spécialisée, SESSAD ADAPEI-ARIA (85).

**Animateur : Romain LEMERT**, Directeur Adjoint, SESSAD GEIST (53), Association GEIST 53.





## FAIRE FACE À LA RARÉFACTION DES MÉDECINS DANS LES ÉQUIPES SESSAD

**Salle B+C**

Les SESSAD doivent disposer d'une équipe médicale et paramédicale composée notamment, d'un psychiatre possédant une formation dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence et selon l'âge, d'un pédiatre ou d'un médecin généraliste. En fonction des besoins des personnes accueillies, il peut être également nécessaire d'avoir recours à un médecin ayant une spécialisation en neurologie, en ophtalmologie, en audiophonologie ou en rééducation et réadaptation fonctionnelle (art. D. 312-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Sous la responsabilité du médecin (généraliste ou spécialiste), l'équipe médicale et paramédicale doit mettre en œuvre les composantes thérapeutique et rééducative du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent, ainsi qu'assurer la surveillance de sa santé, en coordination avec le médecin référent.

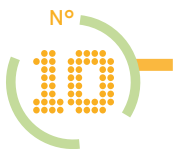
Or, de plus en plus de SESSAD sont confrontés à des difficultés de recrutement en raison de la pénurie de médecins (notamment en zones rurales) et au caractère très partiel des temps de travail proposés. Ils doivent dès lors pallier l'absence de profession médicale au sein de l'équipe de soin.

En l'absence de référent médical en interne au SESSAD, qui valide le projet de soin ? Qui est garant des décisions relatives aux soins ? Comment garantir la coordination avec les médecins libéraux et de l'hôpital ? Comment permettre aux professionnels paramédicaux du SESSAD d'exercer sereinement leur activité ?

Cet atelier permettra le partage d'expériences à partir du témoignage de deux SESSAD qui ont mis en place des organisations pour pallier l'absence de médecins dans leurs effectifs.

**Témoins :** **Christian GUILLAUMEY**, Directeur Général, ARPEP Pays de la Loire, et **Luc BOURDREL**, Directeur médical du CMPP (85), PEP 85. • **Florian DUBREUIL**, chef de service, SESSAD Henri Matisse (35), Association Rey Leroux.

**Animateur :** **Julien CHAPERON**, Chef de Service, SESSAD ADAPEI-ARIA (85), ADAPEI-ARIA.



## NUMÉRIQUE ET OUTILS DE COMPENSATION (apprentissage, repères spatio-temporels, etc.)

**Salle K+L**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les outils numériques, la robotique sont de plus en plus présents dans les SESSAD pour structurer les apprentissages, développer les habiletés sociales, faciliter la communication, compenser certains handicaps, favoriser l'acquisition des repères spatio-temporels, etc.

Dans un contexte de développement de la recherche en neurosciences et d'évolution des connaissances sur la plasticité cérébrale, le recours aux nouvelles technologies devient un étayage complémentaire aux autres modalités d'accompagnement proposées par les professionnels des divers champs (éducatif, soins, pédagogie)

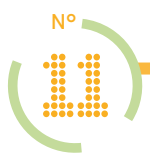
De nombreux retours d'expériences montrent néanmoins que si l'utilisation d'un outil numérique peut répondre aux besoins de certains enfants, il ne peut être une réponse uniforme, y compris pour des enfants dont la situation de handicap apparaît relativement semblable. Leur utilisation

impactant les pratiques professionnelles, elle doit faire systématiquement l'objet d'une évaluation dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement.

Le témoignage d'un retour d'expériences de SESSAD sur cette thématique viendront nourrir la réflexion et le débat sur les apports et points de vigilance dans l'utilisation des outils numériques dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap accompagnés par les SESSAD.

**Témoins :** **Mélanie BRETECHER**, Éducatrice de Jeunes Enfants, et **Leïla SAIDI**, Orthophoniste, SESSAD Nord (44), ADAPEI 44.

**Animatrice :** **Séverine DEMOUSTIER**, Directrice, CREA Centre Val-de-Loire.



# LES IMPACTS DU NUMÉRIQUE SUR LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LES RELATIONS AVEC LES PARENTS

## Salle 1

Le développement du recours aux nouvelles technologies d'information et de la communication modifie profondément les pratiques entre les professionnels d'une même équipe mais aussi avec les partenaires, les parents et les autorités de tarification et de contrôle.

En effet, dans un secteur qui repose sur le travail interdisciplinaire et l'évaluation croisée, l'utilisation des courriels et de la visio-conférence, la numérisation des dossiers des usagers, la mise en place d'outils partagés (évaluation des situations, suivi de projet, emploi du temps, etc.) facilitent les échanges entre les professionnels et entre les institutions.

Parallèlement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont fait évoluer les rapports avec les familles. Par le biais des courriels, les contacts se font plus rapides, moins formels et peuvent ainsi faciliter l'instauration de relations de confiance.

Toutes ces évolutions nécessitent néanmoins d'être vigilants, notamment au regard de la confidentialité des informations échangées, sachant que l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles vient renforcer la responsabilité des

organismes sur la protection optimale de ces données. De plus, ces nouvelles pratiques en termes de partage d'informations peuvent également susciter des inquiétudes, en lien avec la volonté de préserver les temps d'échanges "en direct" et/ou interrogent la notion d'équipe au sein d'équipement ambulatoire.

Ainsi, cet atelier a vocation, à travers deux illustrations, d'échanger sur l'intérêt des outils numériques pour faciliter la relation entre les professionnels d'un même SESSAD et/ou avec la famille et les partenaires institutionnels, ainsi que de mettre en évidence des points de vigilance pour leur utilisation.

**Témoïn : Vanessa COUTANT**, Éducatrice de Jeunes Enfants et Éducatrice Spécialisée, SESSAD de l'AREAMS (85), AREAMS.

● **Sarah LACHOUCHEN**, Psychologue et **Carole ALLENDRIEU**, Psychomotricienne, SESSAD NORD (44), ADAPEI 44.

**Animatrice : Céline TILLON**, Directrice Adjointe Pôle Enfance (22), ADAPEI-Nouvelles.

## COMITÉ DE PRÉPARATION

- **Ghislaine BRE**, SESSAD du Scorff PEP (56), ADPEP 56
- **Julien CHAPERON**, Chef de Service, SESSAD ADAPEI ARIA (56), ADAPEI Aria
- **Tony CORNILLEAU**, Directeur du pôle enfants (49), Association Handicap'Anjou
- **Julien GAGNEUX**, Directeur ITEP/SESSAD (44), Association Jeunesse et Avenir
- **Soléna JAFFRÉ**, Coordinatrice, SESSAD Gîte (56), Association Gîte
- **Yves LECOMPTE**, Directeur, SAAAS du Centre Angèle Vannier, PEP 35
- **Florence LE JOLLY**, Responsable de site, SESSAD Jean Duret (44), Fondation OVE
- **Romain LEMERT**, Directeur Adjoint, SESSAD GEIST (53), Association GEIST 53
- **Éric MORINIERE**, Directeur, SESSAD (49), La Résidence Sociale
- **Nancy MOTTES**, Directrice, SESSAD Nord (44), ADAPEI 44
- **Christophe RABILLER**, Directeur du pôle médico-social jeunes (85), AREAMS
- **Marie-Laure RADIOYES**, Cadre socio-éducatif, SESSAD TED "Mille Sabords" (35), Centre hospitalier Guillaume Régnier
- **Damien TELLIER**, Directeur, SESSAD Les Rochers (35), association Ar Roc'h
- **Céline TILLON**, Directrice Adjointe Pôle Enfance (22), ADAPEI-Nouvelles
- **Antoine FRAYSSE**, Directeur, CREAL Pays de la Loire
- **Valérie GUENOT**, Conseillère Technique, CREAL Pays de la Loire
- **Carole PEINTRE**, Déléguée Fédérale, Fédération ANCREAI
- **Manon PRACA**, Conseillère technique, CREAL Bretagne
- **Pascal THEBAULT**, Directeur, CREAL Bretagne

**430€**

par personne pour une inscription  
avant le 12 octobre 2018

**500€**

par personne pour une inscription  
à partir du 12 octobre 2018

Ce prix comprend le déjeuner  
du mardi midi

## LES TARIFS

### RÉSERVATION EN LIGNE :

<http://www.sessad2018.org>

### HÉBERGEMENTS :

<http://sessad.perspectivesetorganisation.fr/>

Numéro d'organisme de formation du CREA Bretagne : 53.35.01613.35

Le CREA Bretagne est référencé dans le Datadock

En cas d'annulation - si la personne inscrite ne peut pas être remplacée - l'information doit être transmise au CREA Bretagne par écrit avant le 12 octobre 2018.

Les frais d'inscription seront remboursés, déduction faite de 20% du montant de l'inscription par participant, pour frais d'organisation. Après cette date, la totalité des frais d'inscription restera acquise.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**LIEU :** Cité des Congrès  
5 Rue de Valmy, 44000 Nantes



### ORGANISATION

**CREAI Bretagne :** 2 Rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES

Tél : 02 99 38 04 14

e-mail : [accueil@creai-bretagne.org](mailto:accueil@creai-bretagne.org)

**CREAI Pays-de-la-Loire :** "Le Sillon de Bretagne" - 8 avenue des thébaudières

BAL N°59 - CP 30406 - 44804 ST HERBLAIN Cedex

Tél : 02 28 01 19 19

e-mail : [info@creai-nantes.asso.fr](mailto:info@creai-nantes.asso.fr)

### ACCÈS



#### RÉSEAU ROUTIER

**Paris** > Nantes : 383 km (A11)

**Rennes** > Nantes : 113 km (N137)

**Rouen** > Nantes : 386 km (A13-A28-A11)

**Tours** > Nantes : 216 km (A10-A85-A11)

**Bordeaux** > Nantes : 352 km (A10-A83)



#### EN TRAIN

La Cité des Congrès est située en centre-ville,  
face à la gare TGV (sortie Sud)

**Paris** > Nantes : 2h00

**Lyon** > Nantes : 5h10

**Marseille** > Nantes : 6h40

**Lille** > Nantes : 4h14

**Strasbourg** > Nantes : 5h16



#### EN BUS

**Des liaisons OUIBUS** avec Paris, Lyon, Marseille, Lille, Strasbourg...

**Arrêt OUIBUS :** 2 Route de Paris - 44300 Nantes



#### EN AVION

**L'Aéroport de Nantes-Atlantique** est situé à 20 minutes de la Cité des Congrès

Navette aéroport / centre-ville : arrêt "Lieu Unique"

Plus d'infos : [www.tan.fr](http://www.tan.fr)



**COVOITURAGE :** <https://www.blablacar.fr/>

**PARKING RELAIS :** [https://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/1806-c019-parcs-relais-juin-2018\\_1528207908254.PDF?INLINE=FALSE](https://www.nantesmetropole.fr/medias/fichier/1806-c019-parcs-relais-juin-2018_1528207908254.PDF?INLINE=FALSE)

